

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL210

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 15

À la seconde phrase de l'alinéa 2, supprimer la seconde occurrence du mot :

« nécessaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.